

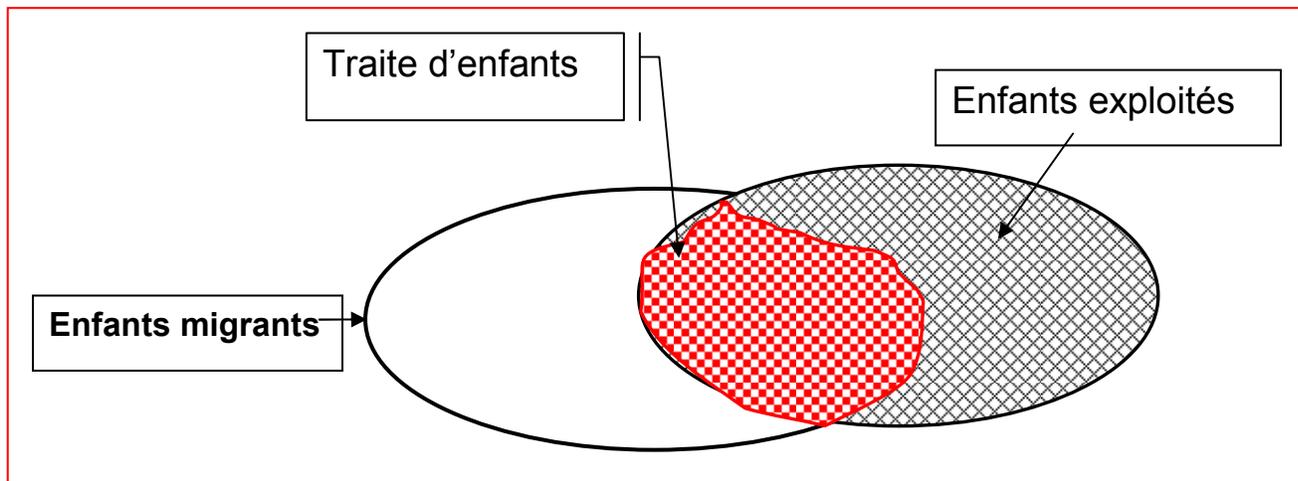
26th International Population Conference Marrakech, Morocco

Poster : Etat des lieux de la traite des enfants au Bénin

Auteur : Alphonse M. AFFO, Email : alphaffo@yahoo.fr

Conformément au contenu du protocole des Nations Unies signé à Palerme en 2000, la traite d'enfant est définie au Bénin comme, toutes conventions ayant pour objet d'aliéner, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, la liberté ou la personne d'un enfant. Plus spécifiquement, elle recouvre, le recrutement, le transport, le transfert, le placement, l'accueil ou l'hébergement d'un enfant aux fins d'exploitation¹ quel que soit le moyen utilisé (article 3 de la loi n°2006-04 du 5 avril 2006). L'article 5 proscriit l'utilisation de la main d'œuvre enfantine au Bénin sauf dans les cas prévus par la loi et les conventions internationales. De façon opérationnelle, on peut considérer comme situation de traite d'enfant, toute situation dans laquelle sont réunis conjointement les deux conditions suivantes : (i) une migration ; (ii) et un objectif d'exploitation de l'enfant. Il ressort de ce qui précède qu'un enfant victime de traite est un enfant migrant non scolarisé vivant dans un ménage sans aucun parent géniteur, qui y a été acheminé et/ou placé par une personne qui en a tiré profit ou en tire profit. Malgré les faiblesses² qui pourraient résulter de cette définition, elle permet néanmoins d'appréhender la majorité des situations de traite d'enfant au Bénin.

Schéma d'une situation de traite d'enfant



¹ L'exploitation est clarifiée par l'article 4 comme : (i) toutes formes d'esclavage ou de pratiques analogues, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, l'utilisation des enfants dans des conflits armés ou pour des prélèvements d'organes ; (ii) l'utilisation ou l'offre d'enfant aux fins de prostitution, de production d'œuvres pornographiques ou de spectacles pornographiques ; (iii) l'utilisation ou l'offre d'enfants aux fins d'activités illicites ; (iv) les travaux qui par nature et/ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité, à la moralité de l'enfant ou de le livrer à lui-même, etc.

² Cette définition exclut certaines victimes potentielles notamment les enfants migrant pour des raisons professionnelles (scolarisation et autres formations) mais qui sont également contraints de travailler pour contribuer à la survie de leur ménage d'accueil.

DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Cette communication utilise les données provenant d'une enquête nationale intitulée "Etude nationale sur la traite des enfants" réalisée en 2006 au Bénin et qui a touché plus de 8000 personnes réparties en six groupes cibles³. L'enquête vise à évaluer l'ampleur de la traite des enfants au Bénin et a été organisée suivant trois phases. La première a permis de répertorier les institutions ou structures de protection sociale ou de lutte contre la traite des enfants en activité au Bénin (48⁴) et d'examiner leur capacité fonctionnelle. La seconde a combiné un volet ménage qui a rejoint 7.957 ménages⁵ sélectionnés dans 57 communes⁶ et un volet qualitatif qui a touché 150 personnes (25 intermédiaires de la traite, 65 enfants victimes de traite et 60 leaders communautaires identifiés dans une trentaine de groupes socioculturels répartis sur l'ensemble du territoire national). La troisième phase concerne un volet frontalier qui a permis d'interroger 215 personnes ressources⁷ sélectionnées dans les 21 communes frontalières du pays. La production des données a nécessité l'élaboration d'une douzaine d'outils de collecte. Les données de l'enquête ménage sont le fruit d'une stratification basée sur l'hypothèse que les communes sont à l'image du pays. Par conséquent, on devrait retrouver au niveau de chaque commune, en fonction de son statut, des zones faiblement, moyennement ou fortement touchées par le phénomène de la traite. La stratification a été facilitée par le recours aux Zones de Dénombrement (ZD) issues du troisième recensement général de la population et de l'habitation réalisé en 2002 (RGPH3-2002). Au niveau de chaque ZD, un indicateur dénommé *taux d'offre⁸ de main d'œuvre enfantine* a été calculé pour les communes pourvoyeuses (identifiées à partir d'une revue documentaire sur le phénomène) et celles à statut inconnu, et pour les ZD des communes réceptrices *un taux d'accueil⁹ de la main d'œuvre enfantine à risque de traite* a été calculé. Ces indicateurs ont permis à partir d'un intervalle de confiance à 95% construit autour de la moyenne nationale, de classer les ZD en trois groupes en fonction du niveau de l'indicateur (fort, moyen et faible). Les barèmes ainsi définis ont été appliqués à chaque commune ; ce qui a donné 164 strates. Dans chaque strate, les ZD ont été tirées au hasard à partir de la liste établie pour le RGPH3-2002. Le nombre de ZD tirées dans une strate est proportionnel au nombre de ZD que comptent les strates de la commune. Dans chaque ZD, 20 ménages ont été tirés à partir de la liste des ménages dénombrés à la première phase (mise à jour de la ZD) de collecte de données. Dans chaque ménage échantillon, le *chef du ménage* ou son représentant a été interrogé à l'aide d'un

³ les responsables des institutions de lutte contre la traite des enfants, les chefs de ménages, les enfants non scolarisés âgés de 6 à 17 ans révolus, les responsables politico-administratifs et/ou communautaires à la base (maire, chefs d'arrondissement, agents de sécurité publique, directeurs d'établissements scolaires, chefs de village, notables, leaders d'opinion, etc.), les intermédiaires de la traite d'enfants, les enfants victimes de traite retrouvés dans les ménages ou dans les centres de réintégration/réinsertion sociale.

⁴ 29 organisations de la société civile et 19 structures publiques dont 17 centres de promotion sociale. Les 29 organisations de la société civile ciblées ont été retenues après un examen minutieux des cahiers de charge et activités de l'ensemble des institutions de protection sociale recensées en avril 2006 lors de la première phase de recueil des informations.

⁵ Le tiers de ces ménages (2800) est interviewé dans les cinq plus grandes communes : Cotonou (1200), Porto-Novo (600), Abomey & Bohicon (600), Parakou (400). Une centaine ont été interrogés dans chacune des 52 autres communes ciblées par l'enquête ménage. Au sein des ménages, 1.353 enfants non scolarisés âgés de 6-17 ans révolus ont été dénombrés et interviewés.

⁶ Toutes les communes reconnues comme pourvoyeuses (34) de main d'œuvre enfantine, toutes les communes réputées réceptrices (08) de main d'œuvre enfantine, 15 des 35 communes à statut inconnu.

⁷ Toutes ces personnes ressources ont été identifiées à l'intérieur des frontières du Bénin.

⁸ Le taux d'offre de la main d'œuvre enfantine est la proportion des enfants de 6-17 ans non scolarisés.

⁹ Le taux d'accueil est la proportion des migrants non scolarisés de 6-17 ans et sans lien de parenté avec les noyaux familiaux constituant le ménage

questionnaire chef de ménage et tous les *enfants non scolarisés âgés de 6 à 17 ans* ont été enquêtés à l'aide d'un *questionnaire enfant*. Au total 7.957 ménages ont été interviewés contre 8.000 prévus. Ce gap est dû aux inondations qui ont rendu inaccessibles trois ZD. Dans ces ménages, 1353 enfants non scolarisés âgés de 6 à 17 ans ont été enregistrés et interrogés. Les probabilités de sondage ont été calculées en tenant compte du statut des communes d'appartenance des strates constituées. Des taux de pondération ont été calculés pour assurer l'extrapolation des données aux niveaux départemental et national. La composante principale du taux de pondération est l'inverse de la probabilité de tirage des ménages. Le calcul final du taux de pondération tient compte du poids démographique (nombre de ménages) de chaque département au RGPH3-2002 et de chaque ZD échantillon au moment de l'enquête. En ce qui concerne les données qualitatives, elles ont été collectées auprès des personnes ressources, des enfants victimes de la traite dans diverses situations (avant réintégration, déjà réintégrés, en cours de réinsertion, etc.). Les données obtenues ont été ordonnées, hiérarchisées suivant les différentes tendances qui se dégagent de leur examen avant d'être soumises à une analyse de contenu.

PRINCIPAUX RESULTATS

Les résultats de l'enquête qualitative révèlent qu'au Bénin, les mouvements migratoires sont historiquement inscrits dans une logique de quête de bien-être pour les adultes et notamment d'éducation pour les enfants. Les migrations liées aux contraintes d'ordre écologique ou de guerres paraissent assez marginales. L'existence d'une tradition migratoire dans presque tous les groupes socioculturels du Bénin est établie et reste largement motivée par la recherche d'emploi pour couvrir les besoins de subsistance. La pauvreté est un facteur déterminant de ce genre de mobilité. En effet, selon les résultats de EMICOV¹⁰ (INSAE, 2006), le taux de pauvreté monétaire au Bénin en 2006 demeure encore élevé et semble même avoir augmenté par rapport à 2002. De même, l'incidence de la pauvreté est en moyenne 1,5 fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (40,6% contre 27%).

La migration des enfants est tout aussi établie que celle des adultes mais elle était sous-tendue par une logique d'éducation et/ou de formation. Avec la crise socioéconomique qui marque le quotidien des populations, les familles ayant une progéniture nombreuse sont amenées à confier à des tiers certains de leurs enfants. Cette mutation de *confiage-éducation* qui s'est progressivement muée en une stratégie commerciale est orchestrée par demandeurs et pourvoyeurs de main d'œuvre bon marché et entretenue par des *intermédiaires* qui se chargent de négocier le placement des enfants dès le bas âge. L'observation empirique des tendances à l'émigration des enfants en dehors de leur commune d'origine répond à plusieurs objectifs de départ variant selon qu'il s'agisse des tuteurs de l'enfant ou des enfants eux-mêmes. Selon les premiers, les principaux motifs du déplacement des enfants sont de : répondre à des besoins du ménage d'origine, répondre à des besoins du ménage d'accueil, compenser une dette financière ou morale des parents et vice versa, travailler et gagner de l'argent pour une tierce personne, soulager le ménage d'origine de sa charge, aider le ménage d'accueil dans les travaux domestiques ou dans ses activités économiques, apprendre un métier, étudier, rechercher de l'emploi, etc. Selon les enfants par contre les motifs du déplacement sont essentiellement de trois ordres : se faire scolariser, apprendre un métier et dans une moindre mesure être assigné à

¹⁰Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages

d'autres besoins essentiels. Cette troncature de motifs lorsqu'on passe des tuteurs aux enfants traduit toute la perversité du phénomène de traite qui a pris son essor au Bénin en raison d'une double situation de crise (crise de valeurs et crise socioéconomique) et de l'absence d'opportunités économiques pour les enfants dans la communauté d'origine. En dehors de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et du petit commerce, les enquêtés reconnaissent unanimement qu'il n'existe pas d'autres opportunités économiques pour les populations dans les zones de départ. En revanche dans les ménages d'accueil le statut des employeurs est multiple : il varie des ménages de standing bas aux chefs jeunes travaillant dans le secteur informel aux ménages à standing élevé et de chefs hautement instruits.

Ampleur et évolution récente de la traite

L'examen de l'ampleur de la traite des enfants révèle :

- 40.000 enfants de 6-17 ans victimes de traite résidant au Bénin au moment de l'enquête (estimation faite en 2006), soit 2% des 6-17 ans résidant au Bénin
- Sur 14.958 enfants victimes identifiés les 12 derniers mois précédant l'enquête, 11.957 (79,9%) ont été victimes de traite transnationale.
- La même tendance est observée les six dernières années (2000-2005) avec environ 90.000 enfants victimes de traite.
- Parmi ceux-ci, 18.100 enfants sont des victimes de traite interne, 45.000 des victimes de traite transnationale à partir du Bénin, 21.500 des victimes transitant par le Bénin et 5.200 des victimes de traite transnationale à destination du Bénin.

Portrait type de l'enfant victime de traite

- Les enfants de 6-17 ans victimes de traite au Bénin sont essentiellement des filles (86,0%) et des Béninois (93,6% contre 4,4% de Togolais, 1,7% de Nigériens, 0,2% de Nigériens).
- La moitié des enfants est âgée de 10-14 ans (46,0%), le tiers de 15-17 ans (35,3%) et le cinquième est âgé de 6-9 ans (18,7%)
- La plupart des enfants (92,1%) sont des victimes de traite interne exploités dans 2 cas sur 5 (42,8%) au sein des ménages qui les accueillent.
- Les victimes de traite externe sur la période 2000-2005 sont autant de filles que de garçons et âgés pour la plupart (90%) d'au moins 10 ans.
- En général, les enfants victimes de traite sont issus de familles pauvres et de grande taille.
- Faiblement ou pas instruits, ils sont majoritairement des aides familiaux, des travailleurs "rémunérés" et accessoirement des apprentis.
- Les principales activités menées sont les travaux domestiques, l'agriculture vivrière et le commerce
- Ils travaillent plus de 6 heures par jour et tous les jours (7j/7) de la semaine.

- La moitié dort sur les lieux de travail. La journée de travail de la majorité commence tôt le matin (entre 5 et 6h) et se termine tard dans la nuit (> 11 h du soir).
- En général, ils sont dans un état d'esprit incompatible avec les besoins de croissance de leur âge.
- Beaucoup d'entre eux sont : affaiblis physiquement, apeurés, craintifs, etc.
- Les enfants en situation de traite sont souvent victimes de violences diverses, répétées et multiformes.

Accords de mise en situation de traite

- 4 types d'accord de mise en situation de traite entre employeurs et parents d'enfants victimes ou intermédiaires :
 - ☞ accord pour une mise au travail avec paiement forfaitaire,
 - ☞ accord pour une mise au travail avec promesse de versements ultérieurs réguliers aux parents
 - ☞ accord pour une mise au travail avec promesse de rémunération directe de l'enfant,
 - ☞ accord pour la prise en charge de l'enfant notamment sa scolarisation ou son apprentissage.

Trajectoires de traite

- Plus de 380 trajectoires de la traite identifiées.
- Les mouvements d'enfants empruntent essentiellement deux grands axes :
 - mouvement vers l'Est dominé par le Nigeria suivi de loin par le Gabon,
 - mouvement vers l'Ouest moins animé que le premier et orienté vers le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire.
- Un nouvel axe relativement moins documenté semble orienté vers le Niger, le Burkina-Faso, le Mali et parfois vers l'Algérie, le Maroc et l'Europe Occidentale.
- La traversée des frontières du Bénin se fait sans difficulté aussi bien par les postes frontaliers officiels que par les points de passage non contrôlés.

Animateurs, trajectoires et procédures d'enrôlement

- Les trajectoires de la traite d'enfants sont animées dans 7 cas sur 10 (67,3%) par des adultes apparentés aux victimes
- Ils interviennent à toutes les étapes du processus de la mise en situation de traite : recrutement, accompagnement /transport, traversée des frontières
- Ces animateurs sont des femmes et des hommes autochtones se faisant passés pour des commerçants, producteurs agricoles, transporteurs, artisans, etc.

Saisonnalité de la traite des enfants

- Les activités de 3 trajectoires sur 5 sont caractérisées par une forte saisonnalité.
- L'enrôlement des enfants affiche des pics au cours des périodes de fêtes, en saison des pluies et pendant les vacances scolaires pour les trajectoires de traite interne, de traite transnationale au départ du Bénin et de traite transnationale transitant par le Bénin.
- Par contre, les trajectoires de traite transnationale à destination du Bénin semblent plus actives en saison sèche.

Un phénomène fortement polarisé

- Les secteurs d'activité des employeurs de main d'œuvre enfantine sont : agriculture vivrière, commerce, artisanat, administration, transformation agro-alimentaire alimentation/restauration.

- Les mouvements des enfants à l'intérieur du pays sont beaucoup plus orientés vers les grandes villes qui en même temps qu'elles accueillent, servent de lieu de transit vers d'autres villes et/ou vers l'extérieur.
- La quasi-totalité des 77 communes du Bénin servent de zone de départ ou de transit des enfants. Les destinations sont majoritairement orientées vers Cotonou et les autres chefs-lieux de commune.

Causes du phénomène

- **La pauvreté sous toutes ses formes,**
- **L'affaiblissement des réseaux de solidarité**

« une dame trafiquant originaire de Manigri (Bassila) a été arrêtée à Savè et jetée en prison mais elle est sortie quelques temps après suite à l'intervention d'un leader politique de sa région » Femme, membre de groupe de soutien à la lutte contre la traite, Savè, Centre Bénin.

« les gens ne veulent pas dépenser beaucoup de l'argent pour l'entretien et la récolte du coton ; hors ils ne peuvent pas s'en sortir avec les adultes d'où le recours à la main d'œuvre infantile » Homme, cotonculteur, Banikoara, Nord Bénin.

- *« Actuellement chez les Wémè, les parents et les intermédiaires habillent les enfants migrants en soutane de l'église Christianisme Céleste. Interpellés par la police, ils avancent l'argument de campagne d'évangélisation comme raison principale du voyage des enfants. Ainsi, ils déjouent tous les contrôles et atterrissent sans grande difficulté à destination (Nigeria) »* Homme, notable, Porto-Novo, Sud-Est Bénin.

Riposte contre la traite des enfants

- En réponse au phénomène de la traite des enfants, plusieurs institutions et structures ont mis en œuvre une série de mesures visant la mise en place d'infrastructures socioéconomiques et de scolarisation dans les zones pourvoyeuses.
- Par contre, excepter les textes de loi répressifs, peu de dispositions ont été prises pour limiter la demande d'enfants à des fins d'exploitation.

Conséquences et suggestion

- **Les conséquences de la traite sont inestimables** : perte du capital humain pour les localités de départ et pour le Bénin
- **Suggestion** : intégrer la lutte contre la traite des enfants dans les programmes de lutte contre la pauvreté.
- *« Il faudrait que l'école soit obligatoire et gratuite pour tous les enfants. Il faudrait également diversifier les types de formation offerte dans les écoles : une école des arts ne serait pas mal venue »* Homme, leader d'opinion, Dogbo, Sud-Ouest Bénin.

